

Décision Générale colonial

Décision n° 757 6 aout 1951

n° 757 6

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 6 août 1951
Numéro JO n° 10 du 01/09/1951	Date du numéro 1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du personnel du gardiennage en service à Hôtel du Secrétariat général ci-après désigné, est fixé comme suit pour compter du 1er juillet 1981. Saïd Zeïd 86.000 fr. Chei Abdou5300 Abdou Hassen 4000 Mceoyumin AU4.600420